

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAHORS - 4601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/06/2024 - 2111 - 1977 B 00110 - 309 954 006 - RATIER-FIGEAC

SAS RATIER-FIGEAC

Avenue Ratier

B.P. N° 2

46101 FIGEAC CEDEX

Numéro SIRET : 309 954 006

CONFIDENTIEL



CERTIFIÉ CONFORME

HOURIA-MANAOUR SARDY

29 MAI 2024

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS : LE 30/11/2023

2023

I. BILAN AU 30/11/2023

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/11/2023	Net 30/11/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 669 756	2 778 173	891 582	1 170 480
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 514 050	573 581	940 469	951 193
Constructions	51 225 241	20 382 389	30 842 852	28 518 447
Installations techniques, mat. et outillage	124 105 952	81 883 187	42 222 765	42 009 669
Autres immobilisations corporelles	3 024 731	2 072 776	951 955	847 449
Immobilisations en cours	5 886 689		5 886 689	5 873 733
Avances et acomptes	2 304 648		2 304 648	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	11 362 260		11 362 260	11 362 260
Créances rattachées à des participations	856 359		856 359	856 359
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 150		8 150	150
ACTIF IMMOBILISE	203 957 834	107 690 106	96 267 728	91 589 739
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	37 030 036		37 030 036	30 655 611
En-cours de production de biens	57 849 061	7 285 683	50 563 378	44 325 677
En-cours de production de services	36 800 397		36 800 397	36 684 343
Produits intermédiaires et finis	23 771 683	15 689 797	8 081 886	6 779 836
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 106 849		1 106 849	1 463 362
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	77 359 576	1 443 449	75 916 127	55 211 022
Autres créances	198 524 046		198 524 046	164 347 372
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités	4 833 671		4 833 671	4 866 322
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	230 913		230 913	186 711
ACTIF CIRCULANT	437 506 231	24 418 929	413 087 302	344 520 256
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	641 464 065	132 109 035	509 355 030	436 109 995

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel (dont versé : 7 777 500)	7 777 500	7 777 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	777 750	777 750
Réserves statutaires ou contractuelles	16 410 289	16 410 289
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	232 286 214	215 879 036
Dividendes versés	-22 500 000	-22 260 000
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	62 826 630	38 667 178
Subventions d'investissement	2 443 774	2 605 408
Provisions réglementées	38 689 021	35 438 050
CAPITAUX PROPRES	338 711 176	295 295 211
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	28 326 845	27 400 291
Provisions pour charges	509 227	618 433
PROVISIONS	28 836 072	28 018 725
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 675	5 222
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	14 015 414	14 097 285
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 106 558	11 699 683
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 733 854	34 062 042
Dettes fiscales et sociales	34 318 036	26 538 380
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 617 936	4 783 003
Autres dettes	9 741 048	2 427 802
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	29 263 262	19 182 642
DETTES	141 807 782	112 796 060
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	509 355 030	436 109 995

II. COMPTE DE RESULTAT AU 30/11/2023

Rubriques	Exercice 2023			Exercice 2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	102 132 068	208 069 844	310 201 913	256 718 811
Production vendue de services	19 639 263	48 903 775	68 543 038	66 970 287
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	121 771 331	256 973 620	378 744 951	323 689 098
Production stockée			10 269 922	7 428 662
Production immobilisée			993 315	1 229 117
Subventions d'exploitation			4 781 686	3 622 536
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			33 188 846	25 627 416
Autres produits			12 249 480	15 312 931
PRODUITS D'EXPLOITATION			440 228 200	376 909 760
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			123 532 422	101 906 051
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-6 374 425	-1 526 831
Autres achats et charges externes			72 491 876	64 098 988
Impôts, taxes et versements assimilés			4 156 253	4 054 842
Salaires et traitements			64 162 833	54 096 803
Charges sociales			27 083 850	23 067 353
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 482 109	7 902 684
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				460 563
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			20 135 491	19 138 743
Dotations aux provisions			15 426 934	16 581 121
Autres charges			23 091 148	27 083 500
CHARGES D'EXPLOITATION			352 188 489	316 863 815
	RESULTAT D'EXPLOITATION		88 039 710	60 045 944
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			6 855 523	890 716
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			6 855 523	740 336
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				150 380
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 284 845	801 227
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			109 924	133 860
Différences négatives de change			1 174 922	667 367
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	RESULTAT FINANCIER		5 570 678	89 489
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		93 610 388	60 135 434
PRODUITS EXCEPTIONNELS			5 771 757	4 432 297
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			215 377	190 393
Produits exceptionnels sur opérations en capital			934 586	262 447
Reprises sur provisions et transferts de charges			4 621 794	3 979 457
CHARGES EXCEPTIONNELLES			9 553 504	7 429 827
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			49 807	13 743
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 150 618	112 157
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			8 353 079	7 303 927
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		-3 781 747	-2 997 530
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			6 494 698	3 977 144
Impôts sur les bénéfices			20 507 313	14 493 582
TOTAL DES PRODUITS			452 855 479	382 232 773
TOTAL DES CHARGES			390 028 850	343 565 596
BENEFICE OU PERTE			62 826 630	38 667 178

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7	5.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations	18
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	9	5.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10	5.3. COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS	19
3.1. IMMOBILISATIONS	10	5.4. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES CLIENTS.....	20
2.1. 10		5.5. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	20
3.1.1. Immobilisations incorporelles	10	5.6. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	21
3.1.2. Immobilisations corporelles	10	5.7. CREANCES SUR LES ENTREPRISES LIEES	21
3.1.3. Immobilisations financières.....	11	5.8. CREANCES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE	22
3.2. EVALUATIONS DES STOCKS.....	11	5.9. PRODUITS A RECEVOIR.....	22
3.2.1. Stocks de matières premières, produits finis.....	11	5.10. COMPTES DE REGULARISATION.....	23
3.2.2. En-cours sur affaires	12	5.10.1. Charges constatées d'avance	23
3.2.3. Dépréciation des stocks et en-cours	12	5.10.2. Ecart de conversion	23
3.3. CREANCES ET DETTES	13	6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	24
3.4. PROVISIONS REGLEMENTEES	14	6.1. CAPITAUX PROPRES.....	24
3.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14	6.2. ETAT DES PROVISIONS	25
3.6. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	15	6.2.1. Provisions pour risques et charges.....	25
3.7. PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE ET MEDAILLE DU TRAVAIL	15	6.2.2. Provision pour dépréciation des immobilisations	26
4. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX	16	6.2.3. Provision amortissements dérogatoires.....	26
4.1. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION	16	6.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	27
4.2. CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION	16	6.4. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	28
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	17	6.5. CHARGES A PAYER	28
5.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	17	6.6. COMPTES DE REGULARISATION	29
5.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice	17	6.6.1. Produits constatés d'avance.....	29
5.1.2. Tableau des amortissements.....	18	6.6.2. Ecart de conversion	29
		6.7. DETTES SUR LES ENTREPRISES LIEES	29
		7. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	30
		7.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	30
		7.2. AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION	31
		7.3. TRANSFERTS DE CHARGES.....	31

7.4. REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	31	8.2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE	36
7.5. RESULTAT FINANCIER.....	32	8.3. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ..	36
7.6. RESULTAT EXCEPTIONNEL	33	8.4. REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU COMITE DE SURVEILLANCE	37
7.7. IMPOT SUR LES BENEFICES	34	8.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS	37
7.7.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité	34	8.5.1. Engagements donnés	37
7.7.2. Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales ...	35	8.5.2. Engagements reçus.....	37
7.7.3. Fiscalité différée	35	8.5.3. Instruments financiers	38
8. INFORMATIONS DIVERSES	36	8.6. ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL	38
8.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE	36	8.6.1. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite	38
		8.6.2. Droit individuel à la formation	39

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Ventes : Dans ce contexte général de reprise compliquée, Ratier-Figeac a vécu une année 2023 marquée par le maintien et même par l'augmentation de la demande, particulièrement en après-vente, générée par la combinaison d'un fort trafic pour avions régionaux (ATR et Dash8 en particulier), de besoins urgents de maintenance/révisions générales d'hélices (MI), et d'un fort taux de rebuts (probablement accrus par des pratiques de maintenance insuffisantes pendant la crise Covid). Cette demande sera encore très forte en 2024.

En parallèle de cette forte demande, les équipes ont œuvré à augmenter la capacité de production (chez les fournisseurs et en interne) et établi un plan de production agressif pour 2023. Malheureusement, les difficultés de production de la filière (manque de matière ou composants, augmentation des cycles d'approvisionnement, indisponibilité Covid, insuffisance de recrutement...) ont aussi été subies à Figeac sur l'ensemble de nos lignes de produit, et ont freiné certaines initiatives d'augmentation de capacité.

Par conséquent et au total, les ventes de Ratier-Figeac en 2023 ont bien marqué une forte hausse vs 2022 de l'ordre de +17%, même si elles ont été inférieures au plan ou à la demande exprimée par les clients. On note certains points marquants :

1. Un équilibre clair dans le chiffre d'affaires entre activités civiles et militaires (50%-50%)
2. La prépondérance de l'activité Après-Ventes qui couvre pour Ratier-Figeac en 2023 pour plus de 76% de son CA. Cette croissance du ratio AFM/OE, en particulier la forte production de pièces de rechange, a grandement amélioré la rentabilité globale de la société sur 2023.
3. La hausse des coûts de fabrication : la forte rentabilité obtenue en 2023 ne doit pas éclipser le problème de l'augmentation générale des coûts de production, qui ont fortement et continuent d'augmenter, probablement de façon durable : approvisionnements, énergie, salaires. Il faut poursuivre les efforts pour contrecarrer cette tendance et mettre en place des mesures agressives de réduction de coûts (productivité/efficacité, renégociations, resourcing, etc...)

Globalement, les ventes sur l'année fiscale s'établissent à 379M€, soit une hausse de près de 17% par rapport à 2022 (ou +55M€)

Le résultat courant avant impôt a lui progressé de près de 56% par rapport à 2022 en s'établissant à 93,6M€.

Ce résultat a été dégradé par le taux de change à hauteur de 14M€, par des dépenses de support à la production en hausse et également par environ 8M€ de PPV avec les sous-traitants, soit 4 fois plus que l'année passée. On doit aussi comparer ce résultat aux volumes d'heures de production qui lui n'a augmenté que de 11% d'une année sur l'autre.

Evènements : quelques faits marquants en 2023

1. Premier vol commercial du C919 (cockpit et cabine)
2. Certification ISO14001 étendue à la conception (écoconception)
3. Obtention de la compensation relative au délai du ramp-up RBPU A320
4. Portes ouvertes à Ratier
5. Extension de 2 ans du programme ATR COO
6. Report du projet ATR EVO à 2025

Investissements : Ils ont été de l'ordre de 9M€ en 2023

1. Recherche et Technologies :

- a. Projet de recherche financés : fin de COCOTIER (cockpit) - poursuite de PHAROS, PARIDES, NAMI.
- b. De nombreux TMRL/MML 3-4-5 ont été atteints sur les hélices concernant des procédés (automatisation, usinage, RTM), des nouveaux matériaux (thermoplastiques), des modèles numériques (charge, acoustique, optimisation de design) mais également sur les cockpits (moteur électrique, outils de design électromagnétique).
- c. Réception de bancs système et composants au COE
- d. Poursuite de REACh

2. Capex : Plusieurs faits marquants au cours de l'année écoulée

- a. Fin de la rénovation des toitures du site (gains significatifs en efficacité énergétique et sécurité),
- b. Début des travaux de la nouvelle infirmerie et rénovation des plateaux S5, S6 et S9,
- c. Tout au long de l'année, de nombreux investissements sur nos outils de production (machines usinages 5 axes, lignes de traitements de surface REACh, Solumina),
- d. Transfert de la ligne RPBU au Maroc (opérationnelle en 2024)

3. Développements : poursuite des développements Lilium, PBU A400M, 568F sur DO328eco, Airbus door dampers.

Bilan :

A retenir donc de façon positive :

- ❖ Une activité très soutenue du fait de la forte demande dans notre segment, avec
 - la reprise de nombreux vols très court- courts- et moyen-courrier,
 - la fin de la remise en service des avions arrêtés jusqu'en 2021
 - et la remontée des cadences de production d'avions neufs
- ❖ Une reprise des embauches des mi 2021 qui nous a permis de monter en effectifs dès la reprise des commandes,
- ❖ Un record d'emplois sur le site de Figeac avec plus de 1450 personnes en 2023.

Mais :

- ❖ Une capacité industrielle toujours en souffrance avec :
 - une efficacité interne à améliorer,
 - de nombreux manquants et
 - des pannes/disponibilités machine
- ❖ Un taux euro dollar significativement défavorable,
- ❖ Une chaîne d'approvisionnement lourdement impactée, en délais de livraison et en coûts,
- ❖ Une explosion des prix de l'énergie (gaz, électricité)
- ❖ Chez les fournisseurs et sous-traitants de notre industrie, des risques croissants et inquiétants d'interruption d'activité, voire de faillite et un marché du travail qui reste tendu malgré l'atteinte des objectifs en matière de recrutements des directs de production.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La DGAC retarde légèrement le calendrier du projet de R&T PHEDRE, afin d'assurer une synchronisation avec les projets adjoints avion et motorisation. Il semble aussi que les challenges relatifs au budget de l'Etat, face à une croissance économique plus faible que le plan, amène à raboter légèrement certains projets de R&T.

Le gouvernement américain a annulé le programme d'hélicoptère de reconnaissance et d'attaque (programme FARA) afin de réallouer ce budget vers des secteurs de la défense plus demandés actuellement, en particulier des plateformes de type drone. Nous aurions pu nous positionner sur les commandes de vol de cet appareil.

Dans le registre des UAM, Embraer n'a pas sélectionné Ratier-Figeac pour le développement et la fourniture des mini-manches sur la plateforme EVE, dont la vocation est d'assurer des liaisons aériennes en zone urbaine. Lilium reste donc la seule plateforme UAM pour laquelle Ratier-Figeac est actuellement engagée.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du PCG en vigueur. Ces comptes annuels ont été établis en Euro selon le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues, pour cet exercice, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Le traitement des immobilisations incorporelles est conforme à l'application du règlement en vigueur.

Les concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires comprennent les coûts d'acquisition des logiciels amortis linéairement entre 1 et 3 ans suivant la durée d'utilisation.

Les frais de Recherche et Développement sont passés en charge dans l'exercice où ils sont constatés. Cependant, certains frais de développement sont comptabilisés en stocks (se référer au § 3.2.2).

3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les durées d'amortissements n'étant pas acceptées par les services fiscaux, un amortissement dérogatoire dit « de durée » est constaté. Il correspond à la différence entre l'amortissement de durée d'utilité et l'amortissement sur la durée fiscale.

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Durée fiscale
Constructions	40 ans	20 ans
Install. générales, agencements, aménagements	10 à 40 ans	10 ans
Install. techniques, matériels & outillages	3 à 20 ans	3 à 10 ans
Autres	4 à 12 ans	4 à 6 ans 2/3

3.1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participations (actions) composant le capital de la filiale marocaine (RFM).

Ratier détient 100% du capital.

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie données à des fournisseurs (locations...).

3.2. Evaluations des stocks

3.2.1. Stocks de matières premières, produits finis

Les stocks de matières premières, composants, produits intermédiaires et finis, travaux en-cours sont valorisés sur la base d'un coût standard annuel établi en fonction des derniers prix d'achats et des dernières gammes ou nomenclatures pour la fabrication interne, connus lors de l'établissement du budget et des prix de revient standards.

Des écarts entre les réalisations et les prix standards sont mesurés régulièrement et permettent de ramener les coûts standards au coût réel en fin de période.

Les achats extérieurs sont valorisés en coût d'acquisition comprenant des frais accessoires d'achat.

Les coûts de fabrication interne comprennent :

- Les coûts directement liés aux unités produites :
 - . Achats et sous-traitance,
 - . Main d'œuvre directe,

- Les charges directes et indirectes de production :
 - . Amortissements économiques,
 - . Matières consommables,
 - . Entretien des moyens de production,
 - . Frais généraux de production

3.2.2. En-cours sur affaires

Dans la majorité des cas, les coûts de développement des affaires sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat dans la période où ils sont encourus.

Les coûts d'études et de développement s'élèvent à 13.678.913 € pour l'exercice et sont détaillés de la façon suivante :

- Coûts des achats et sous-traitance : 4.383.054 €,
- Coûts de main d'œuvre : 11.178.045 €,
- Coûts des frais affectables : - 2.118.414 €,
- Coûts machines : 236.228 €

Les coûts de développement de certains contrats peuvent être comptabilisés en en-cours à la condition que ces coûts puissent être facturés avec certitude, il s'agit des coûts correspondants :

- à la quote-part des développements contractuellement facturables rapportés au total des coûts de développement,
- dans le cadre de contrat à quantité d'articles ferme, à la quote-part des coûts de développement couverts par la marge prévisionnelle du contrat ferme.

3.2.3. Dépréciation des stocks et en-cours

Des provisions pour dépréciation sont constituées pour couvrir les risques de :

- non-utilisation de stocks : une revue détaillée a été effectuée de manière à analyser l'utilisation potentielle du stock en fonction des nouvelles perspectives de ventes,
- coûts de fabrication supérieurs au prix de vente (a) : après analyse par produit vendu et composant suivant la nature de l'activité à laquelle ils sont rattachés.

Depuis 2008, la totalité de l'en-cours est pris en compte dans le calcul. Antérieurement, l'en-cours était pris à hauteur du carnet de commandes. Par ailleurs, dans l'estimation, le prix de vente retenu tient compte des ventes rechange. Auparavant, le prix de vente était calculé uniquement sur les ventes OEM.

(a) *Pour la partie des coûts de fabrication inscrits en travaux en-cours,
Pour les coûts non encore comptabilisés voir Provisions pour risques et charges.*

Toutes les provisions pour dépréciation des stocks sont ventilées en-cours et produits finis.

3.3. Créances et dettes

Les créances et dettes résultant d'opérations courantes (achats, ventes) sont comptabilisées lors de l'enregistrement de la facture au cours de change comptant officiel du dernier jour du mois précédent.

- Règlement des dettes et encaissement des créances :
L'écart entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et le montant encaissé ou payé en Euros (devises cédées ou achetées sur le marché) est enregistré en résultat d'exploitation (différences de change perte ou profit sur créances et dettes commerciales).

- Evaluation lors de la clôture :

En fin de période les créances et dettes en monnaies étrangères, exception faite de celles concernées par des opérations de couverture, sont évaluées au cours officiel retenu par l'administration fiscale, les pertes latentes sont inscrites au débit du compte "Ecart de conversion actif", les profits latents sont comptabilisés au crédit du compte "Ecart de conversion passif". Une provision pour risque est constituée pour compenser les pertes latentes.

- Incidence des couvertures :

Afin de réduire les risques de pertes liés à la variation du cours des devises, la Société est amenée à pratiquer une politique de couverture du risque de change.

Les positions bilancielle, créances et dettes, pour la devise sont converties au cours du contrat de couverture qui est affecté à chacune de ces positions.

- Changement de méthode comptable :

Le changement de méthode suivant a été effectué au 31 décembre 2017 suite au nouveau règlement ANC 2015-05 relatif à la comptabilisation des instruments financiers.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, les pertes et gains de changes sont présentés en résultat d'exploitation (en autres produits pour les gains de change et autres charges pour les pertes de change) si l'opération est de nature commerciale.

Compte tenu que les pertes et gains de change de l'exercice antérieur n'étaient pas significatifs, il n'a pas été présenté de comptes pro forma.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent en dehors du point précédent.

Détail des pertes et gains de change :

Détail des pertes et gains de change	2023	2022
Gains de change sur créances et dettes commerciales	7 770 525	10 329 622
Pertes de change sur créances et dettes commerciales	19 895 405	23 841 788

3.4. Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan. Elles sont établies en application des dispositions légales concernant les amortissements de certaines immobilisations.

3.5. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus rendent probables et qui sont précises quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ou bien le risque existe mais le montant est difficilement mesurable.

Elles comprennent notamment :

- des risques de pertes à terminaison pour les commandes en carnet dont les dépenses correspondantes ne figurent pas encore dans les en-cours et pour lesquelles le prix de revient prévisionnel est supérieur au prix de vente,
- des risques techniques identifiés sur produits livrés,
- des risques financiers (pertes de change),
- des litiges avec des tiers,
- des coûts de garantie.

3.6. Provisions pour dépréciation des actifs circulants

Ces provisions sont constituées pour constater la dépréciation de la valeur d'un élément d'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Elles concernent notamment le poste créances Clients qui fait l'objet d'un examen détaillé au cas par cas en fin de période.

A compter de l'exercice 2020, la provision créance douteuses est communiquée tous les trimestres par le groupe, elle est calculée statistiquement en fonction de la nature du client ou bien du secteur d'activité.

Pour les dépréciations de stocks, la provision est basée sur un besoin futur à 3 ans contrairement aux années précédentes où le besoin comparé au niveau de stocks était de 2 ans. Ce changement permet de tenir compte de la crise sanitaire qui a décalé les besoins.

3.7. Provisions pour engagement de retraite et médaille du travail

Les engagements de retraite ne font pas l'objet de provisions mais sont mentionnés en engagements hors bilan.

L'entreprise RATIER-FIGEAC a provisionné dans ses comptes au 30/11/2023 un engagement en matière de médailles du travail, pour un montant de 509.227 €.

Le montant de l'engagement a été déterminé selon les règles légales soit après 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans de service. On entend par service l'ensemble des années de vie professionnelle (sans limite aux nombres d'employeurs précédents). Lors de la remise de chacune de ces médailles, les récipiendaires, inscrits à l'effectif, se voient verser une gratification.

4. Dérogations aux principes généraux

4.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

5.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Immobilisations	Au 30/11/2022	Acquisitions	Mises en service	Cessions	Au 30/11/2023
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	4 459 478		158 305	948 027	3 669 756
Total 1 Immobilisations incorporelles	4 459 478		948 027 158 305	948 027	3 669 756
Terrains	1 514 050				1 514 050
Constructions sur sol propre	17 354 145		2 105 140	5 000	19 454 285
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	30 595 092		2 387 651	1 211 787	31 770 955
Installations générales et agencements	517 725				517 725
Installations techniques, matériels et outillages	133 104 336		7 028 718	16 027 101	124 105 952
Matériel de transport	6 522				6 522
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 119 628		248 417	121 893	2 246 152
Emballages récupérables et divers	234 332		20 000		254 332
Total 2 Immobilisations corporelles	185 445 830	0	11 789 925	17 365 781	182 174 621
Immobilisations en cours (b)	5 873 733	11 961 186	-11 948 230		5 886 689
Acomptes sur immobilisations		2 304 648			2 304 648
Total 3 Immobilisations Encours	5 873 733	14 265 834	-11 948 230		8 191 336
TOTAL	195 779 040	14 265 834	0	18 313 809	191 731 066

(b) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de mises en service réalisées par la société.

Au mois de juin 2023, il a été réalisé un inventaire des immobilisations (règle groupe : tous les 5 ans) avec le cabinet d'expertises Galtier. Il a été sorti 16.732.727 € de valeurs brutes (aménagement constructions, outillages, logiciels informatiques.....) représentant une valeur comptable nette de 351.829 €.

5.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Amortissements	Au 30/11/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/11/2023
Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles	3 288 998	437 203	948 027	2 778 173
Total 1	3 288 998	437 203	948 027	2 778 173
Terrains	562 857	10 724		573 581
Constructions	19 430 790	1 856 696	905 097	20 382 389
Installations générales et agencements	1 890 645	142 977	121 893	1 911 730
Installations techniques, matériels et outillages	90 623 340	6 013 576	15 188 173	81 448 743
Matériel de transport	6 522			6 522
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers	133 592	20 933		154 524
Total 2	112 647 746	8 044 905	16 215 163	104 477 488
TOTAL	115 936 743	8 482 109	17 163 190	107 255 662

5.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Compte tenu de l'arrêt du programme de l'A380, la valeur comptable nette des immobilisations a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de **5.091 €**.

Compte tenu du conflit entre l'Ukraine et la Russie, la valeur comptable nette des immobilisations ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de **429.353 €**.

Le total de la provision pour dépréciation des immobilisations s'élève à **434.444 €**.

5.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Immobilisations financières	Valeur Brute au 30/11/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 30/11/2023	Provision	Valeur Nette au 30/11/2023
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	12 218 619			12 218 619		12 218 619
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	150	8 000		8 150		8 150
TOTAL	12 218 769	8 000		12 226 769		12 226 769

5.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Stocks et en-cours (valeurs brutes)	Solde au 30/11/2023	Solde au 30/11/2022
Matières premières	37 030 036	30 655 611
Produits finis	23 771 683	21 790 156
En-cours de production * de biens	57 849 061	49 676 719
En-cours de production de services	36 800 397	36 684 343
TOTAL	155 451 176	138 806 829

Les écarts incorporations sont comptabilisés dans les en-cours de production de biens et les écarts achats et absorption sont comptabilisés dans les en-cours de services.

5.4. Provisions pour dépréciation des stocks et des créances clients

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	Solde au 30/11/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde au 30/11/2023
- stocks et en-cours	20 361 362	19 427 683	16 813 565	22 975 480
- créances clients	1 971 249	707 808	1 235 608	1 443 449
TOTAL	22 332 611	20 135 491	18 049 173	24 418 929

5.5. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 276 979 044 € en valeur brute au 30/11/2023 et elles se décomposent comme suit :

Créances par échéances	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	864 509	864 509	
Créances rattachées à des participations	856 359	856 359	
Prêts			
Autres immobilisations financières	8 150	8 150	
ACTIF CIRCULANT :	276 114 534	276 114 534	
Clients	75 916 127	75 916 127	
Clients douteux	1 443 449	1 443 449	
Personnel et comptes rattachés	156 043	156 043	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	7 007 320	7 007 320	
Groupe et associés	190 599 044	190 599 044	
Débiteurs divers	761 639	761 639	
Charges constatées d'avance	230 913	230 913	
TOTAL	276 979 044	276 979 044	
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

5.6. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	Montant brut	Amort. Prov.	Net	
			30/11/2023	30/11/2022
Créances clients et comptes rattachés	77 359 576	1 443 449	75 916 127	55 211 022
Autres créances	198 524 046		198 524 046	164 347 372
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	275 883 622	1 443 449	274 440 173	219 558 394

5.7. Créances sur les entreprises liées

Créances sur entreprises liées	2023	2022
Clients sociétés Groupe	20 948 372	13 437 584
Clients sociétés Filiale - RFM	2 192 873	2 204 313
Clients, sociétés affiliées effets à recevoir	0	0
Créances Dividendes RFM	856 359	856 359
Placements compte EUROS	132 953 194	114 251 459
Placements compte DOLLARS	55 594 421	42 215 654
TOTAL	212 545 219	172 965 369

5.8. Créances représentées par des effets de commerce

Les effets de commerce sont inclus dans le poste « Créances clients et comptes rattachés » :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/11/2023	Au 30/11/2022
Effets de commerce	0	0
TOTAL	0	0

5.9. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/11/2023	Au 30/11/2022
Clients – Factures à établir	72 795	20 417
Produit à recevoir : aide à la formation	249 125	344 324
Produits à recevoir : crédit impôt famille	0	28 189
Rabais, remises, Ristournes à obtenir	224 295	21 545
Produits à recevoir : subvention R&D et investissements	1 925 810	2 580 802
Autres débiteurs divers	288 219	67
TOTAL	2 760 245	2 995 314

5.10. Comptes de régularisation

5.10.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 230 913 € et concernent principalement des contrats de locations immobilières, de logiciels, de matériels de bureau et informatique, d'entretien d'installation et de matériel de production, d'assurances et d'honoraires...

Chiffres exprimés en euros	Au 30/11/2023	Au 30/11/2022
Charges d'exploitation	230 913	186 711
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	230 913	186 711

5.10.2. Ecart de conversion

ECART ACTIF		ECART PASSIF	
	Euros		Euros
Diminution des créances	0	Diminution des dettes	0
Augmentation des dettes	0	Augmentation des créances	0
TOTAL	0	TOTAL	0

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

6.1. Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2022 :

Les comptes de l'exercice 2022 ont fait apparaître un résultat de 38 667 178 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

- Affectation au poste « Autres Réserves » qui s'élève à 232 286 214 €.

Variation de la situation nette :

Variation de situation nette	Capital social	Réserves, report à nouveau et résultat	Subventions d'investissement	Provisions règlementées	Total des capitaux propres
Au 30/11/2022	7 777 500	249 474 252	2 605 408	35 438 050	295 295 211
Acomptes s/ dividendes prioritaires		-22 500 000			-22 500 000
Résultat exercice : 30/11/2023		62 826 630			62 826 630
Variation Capital					
Variation des réserves					
Variation des subventions investissements			-161 634		-161 634
Variation des provisions règlementées				3 250 970	3 250 970
TOTAL	7 777 500	289 800 882	2 443 774	38 689 021	338 711 176

Le capital social se décompose au 30/11/2023 de 509.999 actions détenues par la Société TANNER HOLDINGS SAS et 1 action détenue par la Société WINCHESTER HOLDINGS SAS.

6.2. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

6.2.1. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques	Au 30/11/2022	Dotations exploit.	Reprises exploit.	Au 30/11/2023	Reprises affectées à des dépenses
Provisions pour litige prud'homal					
Provisions pour garantie Clients	975 000	900 000	975 000	900 000	975 000
Provisions pour pertes de change					
TOTAL	975 000	900 000	975 000	900 000	975 000
Autres provisions pour risques et charges :	27 043 725	15 032 424	14 140 077	27 936 072	379 741
- Pertes à terminaisons	3 782 943	6 311 943	3 782 943	6 311 943	0
-Litiges commerciaux/sociaux	13 496 050	8 214 991	9 868 187	11 842 854	0
-Redressement Urssaf	93 000	0	25 175	67 825	25 175
-Contrôle fiscal	1 556 560	505 490	0	2 062 050	0
-Autres garantie (Rétrofit pales A400M)	61 106	0	0	61 106	0
-Autres garantie (rétrofits à venir (vérins A350+SSUA320/A330)	7 435 633	0	354 566	7 081 067	354 566
-Médailles du travail (c)	618 433	0	109 206	509 227	0
-Restructuring départs salariés	0	0	0	0	0
-Pénalités contrôle douanes	0	0	0	0	0
TOTAL	27 043 725	15 032 424	14 140 077	27 936 072	1 354 741
Dotations/reprises exploitations		15 426 934	15 089 902		
Dotations/reprises financières		0	0		
Dotations/reprises exceptionnelles		505 490	25 175		

(c) Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision des médailles du travail sont les suivantes :

Hypothèses : médailles du travail	Non cadres	cadres
Age d'entrée dans la vie active	20 ans	24 ans
Age de départ à la retraite	62 ans	62 ans
Taux de rotation du personnel	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation financière	3,75 %	3,75 %
Taux de mortalité	Non pris en compte	Non pris en compte

6.2.2. Provision pour dépréciation des immobilisations

Provisions dépréciation des immobilisations	Au 30/11/2022	Dotations	Reprises	Au 30/11/2023
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles	471 327		36 883	434 444
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
TOTAL	471 327		36 883	434 444

6.2.3. Provision amortissements dérogatoires

Amortissements dérogatoires	Au 30/11/2022	Dotations	Reprises	Au 30/11/2023
Amortissements dérogatoires	35 438 050	7 847 589	4 596 619	38 689 021
TOTAL	35 438 050	7 847 589	4 596 619	38 689 021

6.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	11 675	11 675		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (d)	14 015 414	165 045	2 320 411	11 529 958
Fournisseurs et comptes rattachés	38 733 854	38 733 854		
Personnel et comptes rattachés	21 503 287	21 503 287		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 136 136	10 136 136		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 521 909	1 521 909		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	1 156 704	1 156 704		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 617 936	3 617 936		
Groupe et associés	7 530 395	7 530 395		
Autres dettes	2 210 653	2 210 653		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	29 263 262	29 263 262		
TOTAL	129 701 224	115 850 855	2 320 411	11 529 958
Emprunts souscrits en cours d'exercice	45 009			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	126 880			

(d) Les dettes financières comprennent les soldes des avances de l'Etat ou d'organismes parapublics dans le cadre de développement et industrialisation de nouveaux produits, remboursables en cas de succès.

Au montant d'origine, sont déduits les remboursements effectués suivant les dispositions prévues aux différents contrats, lesquels prévoient le plus souvent le versement d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires des produits correspondants dont une partie représente le loyer de l'argent et l'incidence de l'inflation et l'autre partie constitue le remboursement proprement dit du capital. La première partie est imputée en charges financières, la deuxième diminue la dette.

Plus précisément, elles financent des projets de recherches et de développement (THSA A380, mini-manches et amortisseurs A350, cockpit COMAC, THSA Boeing 777X). Le montant des remboursements est calculé en fonction du chiffre d'affaires réalisé dans la période et se compose à la fois d'un remboursement en principal et d'intérêts avec une période de remboursement et un montant limité. Tous les mois, il est calculé des intérêts courus sur la période en fonction des ventes réalisées.

6.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Au 30/11/2023	Au 30/11/2022
Dettes fournisseurs	24 070 386	21 065 981
Dettes fournisseurs immobilisations	3 617 936	4 783 003
Fournisseurs factures non parvenues	14 663 468	12 996 061
TOTAL	42 351 790	38 845 045

6.5. Charges à payer

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		
Dépôt de garantie reçu	0	0
EMPRUNTS ET DETTES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Intérêts courus à payer	5 709	5 091
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		
Intérêts courus à payer	33 283	36 981
FOURNISSEURS		
Fournisseurs factures non parvenues	14 663 467	12 996 059
AUTRES DETTES		
Avoirs à établir – retours	1 678 039	1 451 900
Clients avoires à établir sur services et prix	532 572	335 130
DETTE FISCALES ET SOCIALES		
Personnel et comptes rattachés	21 203 193	15 970 918
Sécurité sociale et organismes sociaux	5 001 815	4 488 462
Etat et collectivités		
DETTE SUR IMMOBILISATIONS		
Fournisseurs d'immobilisations	1 689 011	2 925 694
DETTE	44 807 098	38 210 246

6.6. Comptes de régularisation

6.6.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (projets de recherche et développement et contrats dont le produit est constaté en fonction des coûts alors que la facturation est payée en totalité par le client) s'analysent comme suit :

Produits constatés d'avance	Au 30/11/2023	Au 30/11/2022
Produits d'exploitation	29 263 262	19 182 642
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	29 263 262	19 182 642

6.6.2. Ecart de conversion

NEANT

6.7. Dettes sur les entreprises liées

Les montants concernant les dettes sur des entreprises liées correspondent à :

Détail	Au 30/11/2023	Au 30/11/2022
Fournisseurs, sociétés Groupe	4 337 693	4 009 532
Fournisseurs, société affiliée : RFM	3 258 358	3 645 689
Versement à effectuer des Titres de participation RFM	0	0
TOTAL	7 596 051	7 655 221

7. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

7.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 se ventile de la façon suivante :

Chiffre d'affaires	Exercice 2023			Exercice 2022
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis	102 132 068	208 069 844	310 201 913	256 718 811
Production vendue de services	19 639 263	48 903 775	68 543 038	66 970 287
Chiffre d'affaires	121 771 331	256 973 620	378 744 951	323 689 098
%	32,15 %	67,85 %	100,00 %	

Particularité du contrat MCO :

Application du Contrat de Maintenance en Condition Opérationnelle à l'heure de vol, (MCO), signé avec l'Etat pour une durée de 5 ans, prévoyant la fourniture de diverses prestations.

La comptabilisation des opérations liées à ce contrat est effectuée suivant la méthode à l'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires résulte de la comptabilisation des produits contractuels (factures clients) régularisés à la baisse ou à la hausse afin de tenir compte des charges ayant concouru à l'exécution du contrat à la date d'arrêté et de la marge prévisionnelle de ce contrat.

7.2. Autres charges et produits d'exploitation

Autres charges d'exploitation	Au 30/11/2023	Au 30/11/2022
Autres charges d'exploitation	23 091 148	27 083 500
TOTAL	23 091 148	27 083 500

Dans les charges d'exploitation, il a été comptabilisé 7,5 hélices (30 pales) au titre de 2023 correspondant aux royalties dues à Propeller System pour 1.207.500 \$ pour leur quote-part de frais de recherches et de développement au programme A400M.

Autres produits d'exploitation	Au 30/11/2023	Au 30/11/2022
Production stockée	10 269 922	7 428 662
Production immobilisée	993 315	1 229 117
Subvention d'exploitation	4 781 686	3 622 536
Autres produits	12 249 480	15 312 931
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	33 188 846	25 627 416
TOTAL	61 483 249	53 220 662

7.3. Transferts de charges

Transferts de charges	Au 30/11/2023	Au 30/11/2022
Remboursement assurances dommages	12 889	1 568
TOTAL	12 889	1 568

7.4. Rémunération du Commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes suivant Code du Commerce art. R 123-198 et R 233-14 modifiés s'élèvent au 30 novembre 2023 à 111.186 € hors taxe correspondant au contrôle légal des comptes.

7.5. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 5 570 678 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS	6 855 523	890 716
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 855 523	740 336
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		150 380
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES	1 284 845	801 227
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	109 924	133 860
Différences négatives de change	1 174 922	667 367
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	5 570 678	89 489

Les produits financiers de participations se répartissent comme suit :

Sociétés concernées	Dividendes reçus
NEANT	NEANT

Produits et charges financiers concernant les entreprises liées	Au 30/11/2023	Au 30/11/2022
Produits financiers placements Groupe Euro et Dollars	6 625 287	597 585
Charges financières placements Groupe Euro et Dollars	0	0

7.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -3 781 747 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 771 757	4 432 297
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (e)	215 377	190 393
Produits exceptionnels sur opérations en capital (f)	934 586	262 447
Reprises sur provisions et transferts de charges (g)	4 621 794	3 979 457
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 553 504	7 429 827
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (h)	49 807	13 743
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (f)	1 150 618	112 157
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions : amortissements dérogatoires (g)	8 353 079	7 303 927
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 781 747	-2 997 530

(e) dégrèvements obtenus taxe sur l'électricité (TICFE), aide du Grand Figeac COE,

(f) produits de cessions/valeurs comptables nettes d'éléments d'actifs cédés, reprises subventions investissements groupe froid Engie et de réindustrialisation RUHR,

(g) dotations/reprises amortissements dérogatoires,

(h) Honoraires du cabinet ayant effectué toutes les démarches pour les dégrèvements TICFE.

Les charges et les produits des éléments d'actif cédés s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Valeur brute	Valeur Nette Comptable	Prix de Cession	Résultat de cession
Ventes d'immobilisations corporelles	1 566 298	798 789	772 952	- 25 837
Ventes d'immobilisations incorporelles				
Ventes d'immobilisations financières				
Mises au rebut Immobilisations incorporelles	648 704	0	0	0
Mises au rebut Immobilisations corporelles	16 098 807	351 829	0	-351 829
TOTAL	18 313 809	1 150 618	772 952	- 377 667

7.7. Impôt sur les bénéfices

A compter du 1^o décembre 2020, la société RATIER FIGEAC est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère : la société SAS TANNER HOLDINGS (Avenue Ratier 46100 FIGEAC - RCS : 852 782 358).

7.7.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	93 610 388	21 455 833	72 154 555
Résultat exceptionnel	-3 781 747	-948 520	- 2 833 227
Participation des salariés	6 494 698	0	6 494 698
TOTAL	96 323 339	20 507 313	75 816 026

La société a opté pour le dispositif annuel de crédit impôt recherche.

Cette option, qui résulte du dépôt d'une déclaration spéciale avec la déclaration des résultats et concernant le seul Crédit Impôt Recherche au titre des charges 2022, s'est traduite par une diminution de la charge et du paiement de l'impôt des sociétés au 30/11/23 pour un montant de 1.978.627 €.

Un ajustement du crédit impôt famille 2022/2023 estimé de l'exercice précédent représente une charge de 28.189 €.

7.7.2. Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	2023
Résultat de l'exercice	62 826 630
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	7 847 589
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	-4 596 619
Impôt différé résultant de l'écart de provisions règlementées entre les dotations et les reprises (25,83%)	839 726
Résultat net corrigé	66 917 326

7.7.3. Fiscalité différée

Elle s'analyse comme suit (avec un impôt sur les sociétés 25 % majoré d'une contribution sociale de 3,3% soit 25,83% alors qu'en 2022 le taux était de 28,41%).

A la clôture de l'exercice	Base	Impôt
IMPOT LATENT A PAYER SUR :		
Provisions réglementées :	38 689 021	9 993 374
Autres : subventions d'investissements	2 443 774	631 227
IMPOT PAYE D'AVANCE		
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges (sauf différences permanentes) :		
Provision pour indemnité de départ à la retraite		
Participation	0	0
Contribution sociale de solidarité	502 601	129 822
Congés payés	4 328 759	1 118 118
Provision dépréciation des créances Clients	442 418	114 277
Autres provisions pour risques	25 454 824	6 574 981
TOTAL	71 861 397	18 561 799

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2023, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2023	2023	2022
PERSONNEL SALARIE		
Cadres	355	331
Agents de maîtrise, Techniciens et employés	48	46
Ouvriers	216	208
	730	666
	1 350	1 251
PERSONNEL MIS A DISPOSITION (intérimaires)	85	91
TOTAL	1 435	1 342

8.2. Identité de la société mère consolidante

La SAS RATIER-FIGEAC, conformément aux articles L 233-17 et R 233-15 du Code du Commerce, est exemptée d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. Ses comptes sont inclus dans la consolidation de la Société :

HAMILTON SUNDSTRAND
One Financial Plaza
Hartford
CONNECTICUT 06103 - USA -

8.3. Liste des filiales et des participations

Entité		Capitale social	Réserves	Report à nouveau	Quote part du capital détenu	Résultat 2022	VNC titres détenus	Valeur brut titres détenus	Chiffre d'affaires 2022	Dividendes 2022
RATIER FIGEAC MAROC (RFM SARL) Zone Aéroport de l'Aéroport Mohammed V 27000 NOUACEUR-CASABLANCA MAROC	EURO	11 038 752	780 871	523 758	100%	1 163 319	11 038 752	11 038 752	28 094 811	0
	MAD	121 305 000	8 581 000	5 755 588		12 783 728	121 305 000	121 305 000	308 734 272	0

La filiale RFM Sarlau, conformément aux articles L 233-17 et R 233-15 du Code du Commerce, sera exemptée d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. Ses comptes seront inclus dans la consolidation de la société :

HAMILTON SUNDSTRAND

One Financial Plaza

Hartford

CONNECTICUT 06103 - USA -

8.4. Rémunération des dirigeants et des membres du Comité de Surveillance

Aucune rémunération des dirigeants et des membres du Comité de Surveillance n'a été mentionnée car cela reviendrait, indirectement, à faire état d'une rémunération individuelle.

8.5. Engagements financiers

8.5.1. Engagements donnés

Engagements donnés	2023
Engagement en matière de pension complément de retraite et indemnités assimilés (voir point 8.6.1)	9 703 000
Garanties douanières	424 000
Garantie convention d'aide Adour Garonne	651 440
Garantie Installations classées pour l'environnement	404 217
Garantie solidaire sur locations « Les Noyers »	26 000
	11 208 657

8.5.2. Engagements reçus

Engagements reçus	2023
NEANT	0
	0

8.5.3. Instruments financiers

Au 30 novembre 202, la société dispose d'instruments financiers destinés à couvrir les risques de change en dollars. Les instruments de couverture utilisés sont des couvertures à terme ferme pour un montant nominal de :

- Ventes à terme : 380.859.000 \$,
- Achats à terme : 61.559.000 \$.

8.6. Engagements sur le personnel

8.6.1. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Les engagements en matière de retraites et d'indemnité de fin de carrière sont calculés d'après la méthode dite du prorata des droits au terme. Les montants ci-dessous correspondent aux engagements, sous déduction des fonds versés à un organisme extérieur.

En fonction des usages actuels en vigueur, le calcul est effectué en tenant compte des départs à 63 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres.

Les hypothèses ayant servi au calcul du montant de l'engagement sont :

	Retraites Cadres	Indemnités fin de carrière
Taux 2023	3,75 %	3,75 %
Taux de rendement des fonds	2,75 %	2,25 %
Taux annuel de progression salariale	2,75 %	2,75 %
Taux annuel d'inflation attendu sur le long terme	2,75 %	
Table de mortalité	TV/TD	

Suite à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux choix des règles d'évaluation et des engagements de retraite en introduisant un nouveau choix de méthode (FRC 1/22 inf. 2) :

- * relatif à la période de répartition des droits à prestations (donc à l'étalement des engagements retraite),
- * pour les régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

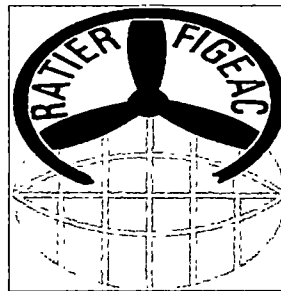
Dans le cadre de ces régimes, les sociétés, qu'elles appliquent la méthode 1 ou la méthode 2 de la recommandation, ont désormais le choix entre :

- * option 1 : continuer à appliquer la méthode actuellement retenue en pratique et consistant à répartir les droits sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié,
- * option 2 : ou adopter une nouvelle méthode, conduisant à étaler l'engagement uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

La société Ratier-Figeac a choisi l'option 1 en continuant comme les années précédentes à répartir les droits sur l'emploi de la période du salarié.

8.6.2. Droit individuel à la formation

Suite à la réforme de la formation au 01/01/2015, les compteurs CPF (anciennement DIF) ne sont plus gérés par l'entreprise mais par la caisse des dépôts et consignations.



SAS RATIER FIGEAC
0000 AVENUE RATIER
BP 2
46101 FIGEAC
FRANCE



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 novembre 2023)

Aux associés
RATIER FIGEAC
La Barthe - Route de Cahors
BP N°2
46101 FIGEAC CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RATIER FIGEAC relatifs à l'exercice clos le 30 novembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Immeuble Le Sully 1, place Occitane, B.P. 28036 31080 Toulouse Cedex 06
Téléphone: +33 (0)5 62 27 57 57, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

RATIER FIGEAC

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 novembre 2023)

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note 3.5 « provision pour risques et charges » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 23 avril 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Magali Hattou
Associée

RATIER-FIGEAC SAS

EXTRAIT DU PROJET DE RESOLUTIONS : PROJET DE RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENARALE ORIDINAIRE

du 13 mai 2024



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Président décide d'affecter le résultat de l'exercice, de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	62 826 629,64€
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	0 €
Pour former un bénéfice distribuable de	62 826 629,64€
A titre de dividendes aux actionnaires, un montant de	22 500 000€
Le solde de	40 326 629,64€
Sera affecté au poste de réserves libres	232 286 213,69€
Qui s'élèvera à	272 612 843,33€

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de **338 711 176,33€**.

Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de **22 500 000€** en Novembre 2023, il n'y aura pas de paiement complémentaire au titre de cette distribution proposée à l'Assemblée du 13/05/2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts et de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2006, nous vous rappelons que les distributions afférentes aux 3 exercices précédents ont donné lieu au versement d'un dividende de :

Exercice clos le 30.11.20 : Pas de distribution de dividende.

Exercice clos le 30.11.21 : **25 000 000€** n'ouvrant pas droit à l'abattement de 40% au bénéfice d'associés personnes physiques.

Exercice clos le 30.11.22 : **22 260 000€** n'ouvrant pas droit à l'abattement de 40% au bénéfice d'associés personnes physiques.

CERTIFIÉ CONFORME

Document confidentiel à usage interne FOR-RF-0001 v06

RATIER-FIGEAC SAS

EXTRAIT DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 13 Mai 2024



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Président décide d'affecter le résultat de l'exercice, de la manière suivante:

Nous vous proposons pour approbation l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	62 826 629,64€
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	0 €
Pour former un bénéfice distribuable de	62 826 629,64€
A titre de dividendes aux actionnaires, un montant de	22 500 000€
Le solde de	40 326 629,64€
Sera affecté au poste de réserves libres	232 286 213,69€
Qui s'élèvera à	272 612 843,33€

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de **338 711 176,30€**.

Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de **22 500 000€** en Novembre 2023, il n'y aura pas de paiement complémentaire au titre de cette distribution proposée à l'Assemblée du 13/05/2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts et de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2006, nous vous rappelons que les distributions afférentes aux 3 exercices précédents ont donné lieu au versement d'un dividende de :

Exercice clos le 30.11.20 : Pas de distribution de dividende.

Exercice clos le 30.11.21 : **25 000 000€** n'ouvrant pas droit à l'abattement de 40% au bénéfice d'associés personnes physiques.

Exercice clos le 30.11.22 : **22 260 000€** n'ouvrant pas droit à l'abattement de 40% au bénéfice d'associés personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME

Document certifié pour usage interne FOR-RF-0001 v06

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après :
RATIER-FIGEAC SAS (RCS CAHORS, 309954006)
Avenue Ratier 46100 Figeac

Représentée

[] par son représentant légal (Qualité et identité) : Président, Jean-François CHANUT

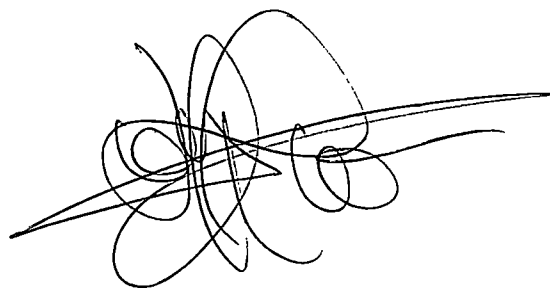
[x] par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

Nom : MANAOUR SARDI.....
Prénom : Houria.....
Adresse ou dénomination : Avenue Ratier, BP n°2, 46100
FIGEAC.....
Adresse du siège : *identique à l'adresse ci-dessus*.....
.....
Numéro unique d'identification (Siren) :309 954 006.....

Date : 29.05.2024
Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.